

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois septembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. SERRAILLE Michel
Mme COLLON Colette
M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Dany
Mr POMMIER Philippe

Absents excusés : Mme VIAL Simone
M. POIRON Jean-Pierre Pouvoir à Mme CHAVEROT Véronique
M. JACQUEMOT Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

EHPAD- Réf : 2025.02.02

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISES A DISPOSITION D'AGENTS
AVEC LA COMMUNE DE VIOLAY**

Madame la Présidente présente à l'assemblée la convention qui est proposée de signer avec la commune de Violay et qui a pour but de définir les modalités de mise à disposition des agents des deux collectivités en fonction de besoins de chacune d'entre elles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré

APPROUVE la convention avec la commune de Violay qui prend effet à la date de signature pour une durée de 3ans, renouvelable par tacite reconduction.

AUTORISE Madame la Présidente à signer le document.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20250923-20250208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2025

Le secrétaire de séance,

ESCOFET Dany



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le : 24/10/2025

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr